



Questionnaire

relatif au projet de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), de comblement du déficit prévisible et de mise en œuvre du programme de développement stratégique des routes nationales (PRODES)

A Nouvelle architecture de financement

- 1) Êtes-vous favorable au principe de réforme du financement des tâches et des dépenses liées à la circulation routière (nouveau fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, maintien d'un financement spécial pour la circulation routière réservé aux autres contributions) ?
- 2) Êtes-vous favorable au principe de création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) ?
- 3) Approuvez-vous la structure concrète du fonds ?
 - a) les sources de financement proposées ?
 - b) les tâches à financer ?
 - c) les autres instruments et mécanismes du fonds ?
- 4) Que pensez-vous de la solution « Suppression du financement spécial pour la circulation routière / poursuite de la simplification du système de financement » décrite au ch. 2.7.1 ?

B Mesures de comblement du déficit prévisible

- 5) Êtes-vous d'accord avec le principe d'une augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales pour combler le déficit prévisible ?
- 6) Êtes-vous d'accord avec le principe d'une affectation partielle ou totale de l'actuel impôt sur les véhicules automobiles au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération ?
- 7) Approuvez-vous le relèvement de 15 centimes par litre de la surtaxe sur les huiles minérales pour la porter à 45 centimes et l'affectation des deux tiers au maximum des recettes issues de l'impôt sur les véhicules automobiles (option principale) ?
- 8) Approuvez-vous le relèvement de 12 centimes par litre de la surtaxe sur les huiles minérales pour la porter à 42 centimes et l'affectation de tout ou partie des recettes issues de l'impôt sur les véhicules automobiles (option secondaire) ?

- 9) Si vous n'approuvez ni l'option principale ni l'option secondaire pour le relèvement de la surtaxe sur les huiles minérales :
- a) Quel devrait être le montant de l'augmentation ?
 - b) À quoi faudrait-il renoncer si l'augmentation venait à être plus faible que celle de l'option principale ou de l'option secondaire ?
- 10) S'agissant des véhicules à propulsion alternative (par ex. les véhicules électriques), êtes-vous d'accord pour qu'à partir de 2020
- a) une redevance forfaitaire soit introduite et
 - b) serve à financer le FORTA (cf. question 3a) ?
- 11) Êtes-vous favorable à l'idée que le Conseil fédéral puisse procéder à l'avenir à une compensation du renchérissement sur l'impôt et la surtaxe sur les huiles minérales ?
- 12) Parmi les deux options proposées (option principale, option secondaire), laquelle privilégieriez-vous ?
- a) Option principale : relèvement de la surtaxe sur les huiles minérales pour la porter à 45 centimes, affectation de l'impôt sur les véhicules automobiles (à hauteur des deux tiers au maximum).
 - b) Option secondaire : relèvement de la surtaxe sur les huiles minérales pour la porter à 42 centimes, affectation de l'impôt sur les véhicules automobiles (jusqu'à 100 %).
- 13) Proposez-vous d'autres mesures pour équilibrer les dépenses et les recettes du financement spécial pour la circulation routière et celles du fonds après 2017 ? Si oui, lesquelles ?

C Programme de développement stratégique des routes nationales

- 14) Approuvez-vous le concept de base du programme de développement stratégique des routes nationales ?
- 15) Êtes-vous favorable à ce que l'accroissement des capacités des routes nationales se fasse à l'avenir en plusieurs étapes ?

D Autres remarques

- 16) Quelles autres remarques relatives au projet destiné à la consultation souhaitez-vous formuler ?